

**DAJI/2018/Décision/Don/10**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'Institut de droit de l'environnement et du développement durable de la FDSP

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

**Vu** l'extrait du procès-verbal du conseil de la faculté de Droit et Science Politique en date du 12 avril 2018,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :**

Est accepté un don d'un montant de 1500,00 € émanant du Fonds Epicurien Provence, au bénéfice de l'Institut de droit de l'environnement et du développement durable de la Faculté de Droit et Science Politique, visant à l'acquisition des exemplaires de l'ouvrage «Agriculture durable» Tome II.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 mai 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

